

à

Mme Lilli ENGLE, Présidente APPEA  
19 cours de Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence

Nous vous remercions de votre interrogation qui souligne nos préoccupations communes.- Bien sûr, l'arbre doit être au coeur de la politique de la ville. Pas que l'arbre d'ailleurs, mais les végétaux en général pour leur rôle sur le climat, la biodiversité, la pollution et le bien-être des citoyens en général.

La charte de l'arbre (<http://www.aixenprovence.fr/Charte-de-l-arbre-d-Aix-en-Provence>) est bien évidemment un document de référence auquel nous adhérons, plein de bon sens, à suivre. Il y est notamment prévu un espace vital pour les arbres qui est nécessaire pour son alimentation hydrique mais aussi pour sa protection contre les dégâts de tous ordres, dont les voitures.

Faire des parcs des espaces classés me paraît personnellement une bonne idée, ce niveau de protection juridique engage fortement.

Quant à "la création de bretelles de Parc Naturel en Centre-Ville", je ne sais pas exactement ce que ça veut dire. Je comprends qu'il s'agit de favoriser l'ombrage estival notamment. Il faudra en discuter avec les associations et les habitants concernés pour la mise en pratique la plus pertinente possible, telle est notre démarche et cela fait partie de nos engagements :

« **5.** Redonner sa place à la nature en ville, végétaliser, créer des coulées vertes, étendre le Parc naturel urbain, promouvoir le permis de végétaliser et accompagner les aixois vers le jardinage urbain, créer des îlots de fraîcheur, développer les jardins partagés. Donner envie d'habiter en ville par la qualité des services rendus et un cadre de vie agréable. Des plantes et des arbres, pas du béton et du bitume, partout où c'est possible ! »

« **28.** Créer des "Conseils citoyens de quartier", représentatifs de tous les habitants, à partir de 16 ans, et des acteurs participant à la vie de la cité. 50 % des habitants y seront tirés au sort. Ils bénéficieront d'une formation adaptée et seront indemnisés. Les conseils de quartier seront paritaires, dotés d'un budget propre pour mener à bien leurs projets participatifs et d'un pouvoir d'alerte, de saisine et d'interpellation de la municipalité. Ils seront consultés sur les grandes orientations et programmes de la ville ainsi que sur le budget. Un agent municipal sera affecté à chaque Conseil afin d'assurer un suivi administratif, en lien avec les adjoints de quartier, et de veiller à la construction de liens inter-quartiers. Les conseils citoyens de quartiers constitueront ainsi la pierre angulaire du débat municipal. »

Vous l'avez compris notre démarche est conforme aux 5 points que vous nous soumettez et notre volonté est la même. Il se trouve aussi que nombre de nos colistiers et amis sont engagés à vos côtés.

Nous tenant à votre disposition, recevez nos salutations,

Marc Pena

